FORMULAIRE

PRINCIPES MINIMUMS D'ÉLEVAGE

Réservé au Club		
Reçu le :		
Nom dossier :		
Validité :	Oui	Non

OBJECTIF

L'Association Française du Berger Blanc (**AFBB**) souhaite accompagner les élevages qui ont pour objectif de répondre aux recommandations d'élevage de la Société Centrale Canine (**SCC**) et à la législation en vigueur sur l'élevage et la détention d'animaux domestiques.

SIGNATAIRES

Tout éleveur :

- à jour de cotisation,
- possédant un affixe ou non,
- et s'impliquant dans la production exclusive de chiots LOF concernant la race du Berger Blanc Suisse,

peut être signataire des Principes Minimums d'Élevage (**PME**).

Pour les éleveurs titulaires d'un affixe conjoint, les deux cotitulaires devront être adhérents de l'**AFBB** et signataires des **PME**. De même, deux éleveurs utilisant en commun des installations d'élevage devront être tous les deux signataires des **PME**.

CONDITIONS

L'**Éleveur** s'engage à ne produire et vendre que des chiens (pour la race du BBS) de sa propre production à ne pas acheter de chiots et/ou de reproducteurs dans le but de les revendre à titre principal, et à ne jamais vendre ses produits à des re-vendeurs, magasins spécialisés ou laboratoires.
L'**Éleveur** ne doit pas avoir été l'objet de sanctions ou de plaintes justifiées sur les conditions d'élevage et de placement des chiots, des adultes, ainsi que sur le suivi des chiens vendus.
Outre l'application de réglementation en vigueur, l'**Éleveur** s'engage à accepter et respecter toutes les clauses de cette charte, sans exception.

GÉNÉRALITÉS

Chaque reproducteur de l'élevage devra obligatoirement :

Inscription à un L.O.

- Posséder un pedigree FCI.
- Être confirmé au LOF.

Identification

- Être identifié par puce électronique (carte d'identification ICAD).
- Être identifié ADN.

CLAUSES

CLAUSES SANTÉ DES REPRODUCTEUR/TRICES

Tests de santé obligatoires

- Être radiographié officiellement pour le dépistage de la dysplasie coxo-fémorale avec un résultat A, B ou C. Les chiens classés C doivent être obligatoirement accouplés avec des chiens classés A. les chiens de stade D et E seront écartés de la reproduction.
- Être radiographié officiellement pour le dépistage de la dysplasie du coude avec un résultat 0 ou 1. Les chiens classés 1 doivent être obligatoirement accouplés avec des chiens classés 0. Les chiens de stade 2 et 3 seront écartés de la reproduction.

- Être testé pour la sensibilité médicamenteuse (déficience du gène MDR1) et le résultat enregistré à la SCC. Les chiens MDR1 hétérozygotes (+/-) devront être exclusivement accouplés avec des chiens MDR1 homozygotes sains (+/+). La naissance de chiots MDR1 homozygotes mutés (-/-) est interdite. Les chiens MDR1 homozygotes mutés (-/-) ne sont pas acceptés à la reproduction.
- Être testé pour la myélopathie dégénérative (MD) et le résultat enregistré à la SCC. Les chiens MD hétérozygotes (+/-) devront être exclusivement accouplés avec des chiens MD homozygotes sains (+/+). La naissance de chiots MD homozygotes mutés (-/-) est interdite. Les chiens MD homozygotes mutés (-/-) ne sont pas acceptés à la reproduction.

Tests de santé recommandés

- Être testé pour le nanisme hypophysaire (NAH). Les chiens NAH hétérozygotes (+/-) devront être exclusivement accouplés avec des chiens NAH homozygotes sains (+/+). La naissance de chiots NAH homozygotes mutés (-/-) est interdite. Les chiens NAH homozygotes mutés (-/-) ne sont pas acceptés à la reproduction.
- Être testé pour la dysplasie des vertèbres lombo-sacrées. Les chiens atteints VTL 1, 2 ou 3 seront écartés de la reproduction.

CLAUSES TESTS DE CARACTÈRE

Le **Club** recommande à ce qu'au moins la moitié des reproducteurs de l'élevage soient titulaires d'au moins un des tests de caractère suivants : TAN / TAT.

CLAUSES FEMELLES REPRODUCTRICES

- Elles ne pourront être saillies avant leurs 18 mois, ni après leur huitième anniversaire.
- Une chienne qui n'a pas donné naissance à des chiots ne peut être accouplée après avoir atteint l'âge de son cinquième anniversaire.
- Elle produira au maximum 3 portées sur une période de 24 mois.
- Les saillies devront être réalisées uniquement avec des étalons répondant au moins aux PME.

CLAUSES MÂLES REPRODUCTEURS

- Ils ne pourront être mis à la reproduction avant leurs 15 mois.
- Il n'y a pas de limite d'âge pour la reproduction. Ils pourront être utilisé aussi longtemps que leur condition physique leur permet de saillir naturellement.
- En cas de vente de saillie, les étalons ne devront être accouplés qu'avec des lices répondant au moins aux PME.

LES CHIOTS

Tous les chiots produits par l'**Éleveur** doivent :

- Être inscrits au LOF (certificat de naissance).
- Être identifiés par puce électronique (carte d'identification ICAD).
- Avoir reçu au minimum le premier vaccin avant de quitter l'élevage.
- Avoir un carnet de santé ou un passeport.
- Être correctement vermifugés.
- Rester à l'élevage jusqu'à 8 semaines minimum.

LES COTATIONS

Le **Club** encourage les éleveurs à mettre en valeur leur travail de sélection à travers la grille de sélection, notamment l'accès aux élites A et B.

Fait à : _____ Le : _____

Lu et approuvé.

Signature : _____